

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6584</b>	De <b>M. Gérald Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Redressement productif		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, industrie et numérique
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > matériels	<b>Analyse</b> > aéronautique. EADS et BAE. rapprochement.
Question publiée au JO le : <b>09/10/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>29/01/2013</b> Date de renouvellement : <b>04/06/2013</b> Date de renouvellement : <b>24/09/2013</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/11/2014</b> Date de renouvellement : <b>28/04/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre du redressement productif sur la fusion entre EADS et BEA *systems*. La fusion entre le groupe français EADS et le groupe britannique BEA Systems pourrait aboutir à la création d'un *leader* mondial dans le secteur de l'aéronautique et de la défense. Selon les dernières informations sur le projet, le nouvel ensemble serait détenu à 60 % par les actionnaires d'EADS et à 40 % par ceux de BEA *systems*. La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne auraient une "*golden share*" dans l'ensemble EADS-BEA. Le groupe européen verserait 200 millions de livres de dividende exceptionnel en cas de fusion avec le groupe britannique. Alors que les discussions sont toujours en cours, il souhaiterait connaître la place de l'État français dans les négociations et les implications d'une telle fusion pour les secteurs de l'aéronautique et de la défense français en termes d'emploi et de rayonnement économique.